

Dispositif ITEP Flandre – SESSAD



Le dispositif ITEP Flandre accueille des adolescents affectés de troubles psychologiques avérés qui perturbent leur scolarisation, les relations familiales, la vie sociale.

Ces adolescents se trouvent malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. Ils sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH).

Directeur : Jocelyn Vandenhende
Secrétariat des admissions : Christine Houque

189 bis boulevard Faidherbe 59280 Armentières
Tél : 03 20 77 70 00 / Fax : 03 20 35 23 15

SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile)
Chef de Service : Sylvie Godaer
104 rue du Général Leclerc 59280 Armentières

LE SESSAD



Capacité : 21 adolescent(e)s.

Le SESSAD est en général fermé pendant les vacances scolaires, il reste ouvert durant le mois de juillet.

Le service accueille 21 jeunes entre 12 et 20 ans, filles et garçons. Ces adolescent(e)s présentent des difficultés psychologiques se manifestant principalement par des troubles du comportement qui perturbent leurs relations (sociales, familiales, ...) et l'accès aux apprentissages.

La prise en charge du jeune s'effectue par la mise en place d'interventions thérapeutiques, éducatives et d'accompagnement à la scolarité sur le service, au domicile familial, sur le lieu de vie, au collège ou lycée, etc. Ces interventions permettent de maintenir le jeune en milieu ordinaire de vie ou d'en faciliter son retour. Les parents sont associés au projet mis en place.

Des démarches d'insertion sociale peuvent s'effectuer avec le jeune.

LE PROCESSUS D'ADMISSION

- Vous avez reçu une notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) avec la liste des établissements ITEP.
- Vous avez contacté notre service d'admission et obtenu un rendez-vous avec le directeur du dispositif.
- Dans un délai de 15 jours, vous devez nous envoyer le feuillet « réponse famille » afin de poursuivre le processus d'admission.
 - En cas d'accord de votre part, vous serez reçu par le médecin psychiatre, le psychologue et le chef de service pour les entretiens d'admission. Pour l'internat et le semi-internat, une période de découverte est prévue pour recueillir l'adhésion de votre enfant. Un contrat d'accueil temporaire est alors signé.
 - En cas de désaccord de votre part ou de non retour au formulaire sous 15 jours, le dossier est clôturé.

La Sauvegarde du Nord
Centre Vauban - Immeuble Lille
199/201 rue Colbert
59045 Lille Cedex
Tél : 03 20 06 77 50
contact@lasauvegardedunord.fr

ADDICTOLOGIE
HANDICAP
INCLUSION SOCIALE
PROTECTION DE L'ENFANCE
SANTÉ

GLOSSAIRE
NOS NEWSLETTERS
LES RECHERCHES
RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET
PUBLICATIONS

MENTIONS LÉGALES